

Beaucaire : une épicerie ouverte la nuit, ça sert à quoi ?

écrit par Philippe Le Routier | 3 août 2015



Personnellement je ne vois pas où est le problème dans une [interdiction](#) d'ouvrir des commerces (en fait de les faire marcher 24h/24) de 23h à 5h le lendemain...

Je connais des milliers de communes françaises qui interdisent le passage des véhicules de marchandises entre 22h et 6h ; pourtant, nous, par définition nous ne faisons que passer.

Soyez attentifs sur les routes, le panneau avec le dessin d'un petit camion (car ça concerne TOUS les transports de marchandises, même les camionnettes) s'il est précisé en dessous 22h-6h, c'est une interdiction durant cette période (et ça existe depuis des années).

Bon, c'est contournable s'il n'y a pas d'autre itinéraire, moi je traverse souvent tous les villages entre Reims et Vitry-le-François et je suis en règle, l'autoroute me ferait faire un détour de plus de 150km.

Mais personne ne s'en plaint, déjà on est peu nombreux à le faire, ensuite je me répète on passe et c'est tout, mais je pense aussi que les gens voient bien qu'on respecte les vitesses et que notre job est utile (**vous avez souvent eu**

BESOIN de chip's à 2h du mat ? Moi jamais).

Navré, mais cette interdiction n'est en rien islamophobe, elle concerne les nuisances que génèrent ces commerces, nuance.

Je pars très souvent en pleine nuit, ben, je monte dans mon bahut, je range mes affaires, j'insère ma carte conducteur, je déclenche l'ouverture du portail... JE DÉMARRE ET JE PARS DANS LA SECONDE (un V8 de 580ch c'est pas discret)

Bref, je respecte mes voisins et mon moteur chauffe en roulant, c'est pas idéal mais ça ne va pas le faire lâcher non plus, suffit de rouler calmement.

Pour nous, rouler de nuit ça a un sens.

Déjà on gêne moins les autres usagers de la route, ensuite, beaucoup de nos clients veulent être livrés aux aurores.

Une épicerie ouverte de nuit...

Ça sert à quoi ?

Philippe Le Routier